

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismaïl

Procuration(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

DECISION MODIFICATIVE - 01-2016

Suite à la demande de Monsieur le Percepteur, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires au budget primitif 2016.

Il propose de virer :

- 0.40 € au compte 2033 du chapitre 041 en dépense d'investissement,
- 0.40 € au compte 2315 du chapitre 041 en recette d'investissement.

Les membres du conseil municipal valident la demande de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer toute pièce relative à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-29-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismaïl

Procuration(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

DECISION MODIFICATIVE - 02-2016

Afin de pouvoir financer l'achat de vaisselle et de mobilier pour la salle polyvalente, Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires au budget primitif 2016.

Il propose de virer :

- 600 € du compte 2315 opération 201601 « Sécurisation de la rue de la République » au compte 2184 opération 201001 « Travaux et matériels divers ».

Les membres du conseil municipal valident la demande de Monsieur le Maire et l'autorisent à signer toute pièce relative à ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-30-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procurator(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

DECISION MODIFICATIVE - 03-2016

Monsieur le maire explique au conseil municipal qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires au budget primitif 2016 et notamment le compte 2041412 du chapitre 204 afin de pouvoir régler à la CCMM la participation communale aux travaux d'eau et d'assainissement de la rue Jeandidier Brigeot.

Il propose de virer :

- 45 951.15 € du compte 2315 opération 201202 « Rue Jeandidier Brigeot » au compte 2041412 – chapitre 204.

Il rappelle au conseil que cette participation s'amortit sur une durée maximale de 15 ans et propose un amortissement sur 15 ans, soit jusque 2032.

L'amortissement commencera donc à 'n+1', soit en 2017, en opérations d'ordre budgétaire :

- 1 mandat au 6811-042 pour 45 951.15 € / 15 ans, soit 3 063.41 €,
- 1 titre au 28041512-040 pour 45 951.15 € / 15 ans, soit 3 063.41 €,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal

- Reconnaissent l'existence de l'engagement de la commune à régler cette somme.
- Renouvellent leurs inquiétudes quant à la non-conformité des taux de dérivés d'atrazine contenus dans l'eau livrée à la commune par la Communauté de Commune Moselle et Madon.
- Autorisent le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier sous conditions de l'installation et du fonctionnement effectif du traitement contre les pesticides (atrazine en particulier) sur le réservoir d'eau potable (filtre en projet), rappelant la problématique de santé publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-31-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.

Le Maire, Ismail TAHTACI

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismaïl

Procuration(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

En juillet 2014, le conseil communautaire de Moselle et Madon approuvait le lancement d'une étude pour un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH). La CCMM validait ainsi sa volonté de définir ensemble une vision du développement de l'habitat pour 6 ans (2016-2021), de renforcer l'aménagement de son territoire, de soutenir l'attractivité résidentielle et d'apporter des réponses en termes de logements à tous les publics.

Pour élaborer ce projet, une étude a été confiée à SEMAPHORES qui a organisé la réflexion au cours de 3 phases : le diagnostic, les orientations et le plan d'actions. Une synthèse de chacune de ces étapes est jointe à cette délibération.

La méthodologie appliquée tout au long des travaux était de garder le cap pour établir un projet adapté aux besoins spécifiques du territoire et de maintenir la concertation avec les communes et les partenaires, à l'appui de divers ateliers permettant une participation active.

Le diagnostic a mis en exergue plusieurs constats :

- Un territoire résidentiel encore autonome mais présentant des signes de fragilité quant à son attractivité,
- Un marché immobilier de faible ampleur et peu dynamique, soutenu essentiellement par l'achat de maisons individuelles,
- Une offre sociale encore réduite, très concentrée dans les communes du pôle urbain et avec des besoins croissants,
- Un parc existant énergivore ou vieillissant, à adapter aux modes d'habiter actuels.

A partir de ces éléments clés, 6 enjeux majeurs ont été proposés :

- 1- Une identité périurbaine à réaffirmer
- 2- Une attractivité et une dynamique démographique à soutenir
- 3- Une offre de logements diversifiée
- 4- Une construction des logements autrement
- 5- La poursuite des actions pour remobiliser le parc existant
- 6- Des réponses aux besoins des populations spécifiques

Pour les mettre en œuvre, plusieurs lignes directrices ont été retenues afin de caractériser la production de logements de manière compatible aux orientations du SCOT :

- Une production de 161 logements par an
- Une répartition des objectifs de production par secteur : pôle urbain d'équilibre : 86 logements, bourgs relais : 40 logements et communes rurales avec ou sans équipements (commerces, écoles, services...) : 35 logements.
- Une caractérisation de la production selon chaque secteur pour atteindre 20% de logements sociaux et diversifier l'offre de logements selon les typologies (taille), la densité, les formes urbaines et les publics ciblés.

Et enfin, un programme exhaustif a été organisé autour de 6 axes d'intervention soit 16 actions :

AXE 1 : Développer un aménagement durable du territoire

AXE 2 : Répondre aux besoins des ménages dans le parc de logements classiques et spécifiques

AXE 3 : Répondre aux obligations réglementaires sur le peuplement et la mixité sociale

AXE 4 : Intervenir de manière plus ciblée sur le parc existant

AXE 5 : Communiquer et faire connaître le territoire aux partenaires et aux habitants

AXE 6 : Animer et piloter la politique de l'habitat

→ Il vous est proposé de rendre un avis sur le projet soumis par la CCMM.

Sur proposition de M. le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

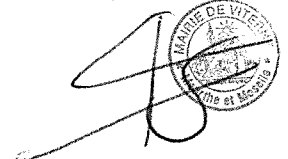
Émet un avis défavorable :

Concernant les 4 secteurs de répartition des communes dans le document « présentation aux communes Mai-Juin 2016 », la commune de Viterne n'accepte pas le classement dans le secteur « Communes sans commerces ou sans école » puisqu'elle possède :

- une école de 4 classes totalisant une centaine d'élèves,
- un service de garderie performant,
- un café assurant en plus un dépôt de pain,
- deux commerces ambulants immatriculés sur la commune.

La Commune juge plus opportun d'être classé dans la catégorie « Communes rurales avec commerces et école ».

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.
Le Maire, Ismail TAHTACI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-32-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : - - Voix contre : - - Abstention(s) : - -

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

MUTUALISATION

L'article L 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales prévoit l'établissement par le président de la communauté de communes d'un rapport relatif aux mutualisations entre la CCMM et les communes membres. Ce rapport doit comporter un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

A travers cette proposition, il s'agit de conforter mais surtout de développer un mouvement de mutualisation qui prendra forme à mesure de l'accord des communes, thème par thème, et en fonction d'une construction progressive.

Le rapport relatif à la mutualisation précise les enjeux de la mutualisation en termes de rationalisation de l'action publique, de synergies qu'il est possible de mettre en œuvre entre les services communaux et communautaires. Il expose également les outils juridiques qui peuvent être mobilisés pour ce faire. Les différentes fiches actions permettent enfin de définir les chantiers à mener à court ou moyen terme, en précisant qu'il ne s'agit pas d'une offre de mutualisation fermée mais d'une démarche qui s'étoffera en fonction des souhaits des communes.

Ce rapport a été transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Vu l'article L. 5211-39-1 du code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
Vu le rapport sur la mutualisation établi par le président de la CCMM et la proposition de schéma qui en découle pour le mandat ;
Vu la présentation du rapport et du schéma de mutualisation en conférence des maires en date du 24 mars 2016 ;

A l'unanimité, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- comprend l'intérêt de la mutualisation
- souhaite des précisions sur les objectifs chiffrés et des effets bénéfiques et tangibles pour les collectivités
- exprime la crainte des coûts de fonctionnement plus élevés après mutualisation,
- suspend son approbation finale dans l'attente de ces éléments.

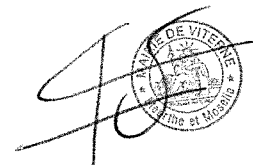
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-33-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : 8 Voix contre : 2 - DEVAUX Guy - MINETTE Alain Abstentions : 3 - MAUROY J-Paul - OUDENOT J-Pierre - ROYER Etienne.

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismaïl

Procuration(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

PARTICIPATION COMMUNALE AU PROJET ADOLESCENCE

Douze communes de Moselle et Madon s'associent afin de conduire un projet d'animation mutualisé à destination des adolescents de leurs communes. Elles ont décidé de mutualiser leurs moyens en embauchant six animateurs en commun.

Au moyen d'un projet éducatif partagé, les six animateurs conduisent au quotidien et tout au long de l'année, au sein de chacune des communes, un travail de rue pour aller à la rencontre des jeunes, conduisent des projets (manifestations, séjours, chantiers...), des activités régulières, des accueils jeunes, des accompagnements individuels et collectifs destinés à rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs et acteurs citoyens de leur territoire.

Les animateurs (animateurs sportifs, culturels, éducateur spécialisé...) sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée pour une durée d'un an renouvelable, par la communauté de communes Moselle et Madon, et mis à disposition des communes en contrepartie d'une participation financière de celles-ci.

L'action globale est pilotée par le groupe élus référents jeunesse de la communauté de communes, garant du projet éducatif global. Parallèlement, au sein de chaque commune, un comité de pilotage composé d'élus et d'associations locales, définit les orientations de travail à l'échelle de leur commune.

Ils sont accompagnés sur le plan technique par l'agent de développement jeunesse de la communauté de communes. Une convention signée entre chacune des communes et la communauté de communes fixe les modalités de ce partenariat et les rôles et participations de chacun.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la participation de la commune de Viterne au projet adolescence mutualisé,

et par conséquent :

- approuve la participation financière de la commune au financement de ces postes d'animateurs et des actions qu'ils conduiront pour un montant de 4 215€ au titre de l'année 2016 (cette somme, égale à celle de l'an passé, est la somme maximale qui vous sera facturée, une fois que les subventions afférentes au projet nous seront notifiées),
- approuve la participation de l' élu référent jeunesse de la commune au comité de pilotage du projet,
- autorise le maire à signer tout document afférent à la présente délibération,
- attendra, avant de délibérer sur une participation financière en 2017, le bilan économique et financier détaillé de l'année 2016 concernant ces actions.

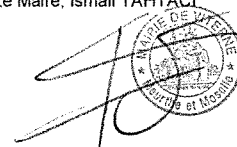
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-34-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismail TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procurator(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

RESTAURATION DES FONTAINES

Le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal d'un projet de restauration de 3 points d'eau : le Jet d'eau, la fontaine Marius et la fontaine Cugnot.

Il explique également l'importance de maintenir en état et de rénover ces points d'eau qui constituent un héritage patrimonial. L'ensemble de la restauration représente environ 12 247 €, basé sur le devis Macaire.

Être initié au plus tôt en 2017

Après avoir entendu les explications du maire et délibéré, le conseil municipal :

- accepte le principe du processus de rénovation,
- sollicite une subvention auprès de la fondation du patrimoine, auprès du conseil départemental et auprès de Messieurs Potier, Nachbar, Husson, Parlementaires, de la CCMM et de la Région Grand Est,
- s'engage à dégager les ressources nécessaires au règlement de la dépense non couverte par la subvention,
- demande l'autorisation, sous réserve de ne pas perdre le privilège des subventions qui pourraient être accordées, de commencer les travaux,
- accepte l'ouverture d'une souscription populaire qui sera portée par la Fondation du Patrimoine.

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.
Le Maire, Ismail TAHTACI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-35-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Commune de VITERNE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 juin 2016

MEMBRES
En exercice : 14 Présents : 12 Votants : 13
Date de convocation 20/06/2016
Date d'affichage 07/07/2016
Voix pour : 13 Voix contre : 0 Abstention(s) : 0

L'an deux mil seize, le vingt-quatre juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Ismaïl TAHTACI, Maire.

Présents : M. BIGOT David, M. DEVAUX Guy, M. JOLLY Gilles, Mme LEMOINE Nathalie, M. MAJ Patrick, M. MAUROY Jean-Paul, M. MINETTE Alain, M. MOUGENOT Olivier, M. OUDENOT Jean-Pierre, M. PETITJEAN Michel, M. ROYER Etienne, M. TAHTACI Ismail

Procuration(s) : Mme NEEL Julie donne pouvoir à M. MAJ Patrick

Absent(s) : M. LUMANN Vincent
Absent(s) excusé(s) : Mme NEEL Julie

Secrétaire de séance : M. OUDENOT Jean-Pierre

**DECLARATIONS PREALABLES
RENOVATION DE FACADES ET
CONSTRUCTION DE MURETS**

Le maire explique qu'il est important de respecter les règles d'urbanisme afin d'éviter tout désagrément à terme, pour le pétitionnaire ainsi que pour la collectivité.

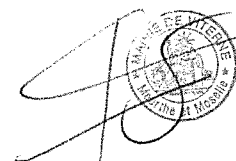
Il convient d'exiger du demandeur une déclaration préalable pour, entre autres :

- la rénovation d'une façade, concernant le changement de ravalement ou coloris,
- la construction d'un muret, notamment pour délimiter une propriété.

Après avoir entendu les explications du maire et avoir délibéré, le conseil municipal :

- charge le maire d'imposer au pétitionnaire la déclaration préalable de travaux pour la rénovation d'une façade et la construction d'un muret.

Pour extrait conforme,
Certifiée exécutoire par le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2016.
Le Maire, Ismaïl TAHTACI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215405861-20160624-36-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016